Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251217-DL2025121-DE

DL-2025-121
17 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, GOISET, BARRÉ-VILLENEUVE, MOREL, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, LEFEUVRE, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, GUAIS, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme PABOEUF, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : : Mme CÉZÉ à M. MOREL, Mme MONNIER à M. CORNILLAUD ;

Secrétaire de séance : M. MOREL

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
09/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Votants	26

VOTE

Type	Unanimité
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

DL-2025-121

ADMINISTRATION

CLASSEMENT DES ARCHIVES RENOUVELLEMENT CONVENTION

Convention classement des archives - Renouvellement

De nombreuses communes, communautés de communes ou établissements publics d'Ille-et-Vilaine ont bénéficié ou bénéficient de l'aide du département d'Ille-et-Vilaine – direction des Archives départementales – pour le classement général de leurs archives papier et numériques.
Afin de poursuivre le classement déjà effectué, de rédiger les répertoires de mises à jour et de dresser les procès-verbaux d'élimination réglementaires, en application de la circulaire AD 93-1 du 11 août 1993, de l'instruction DPCAI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004, de l'instruction DAF/DPCAI/RES/2009-018 du 29 août 2009 et des préconisations DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014, le Département – direction des Archives Départementales – se propose d'assister les communes à titre onéreux dans les techniques d'archivage.

Ceci étant exposé,

VU la convention en date du 21 octobre 2021 fixant les modalités d'intervention de l'archiviste départementale chargée des archives vivantes,
ÉTANT DONNÉ que cette convention arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler,
VU le projet de convention proposé par le Département d'Ille-et-Vilaine et reçu le 15 septembre 2025, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée relative au classement des archives avec le Département pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants, dans la limite d'une durée de 3 ans et toutes les pièces relatives à ce dossier.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme ;

Le secrétaire de séance,
Pierric MOREL

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150

Le Maire,
Hubert PARIS